

Bulletin d'informations municipales de NEFFIES N° 25

Janvier 2 014

Les vœux du Maire

Neffiessoises, Neffiessois, mes chers concitoyens,

La traditionnelle cérémonie des vœux revêt cette année un tour particulier et ce, pour plusieurs raisons.

Pour la première fois notre commune a dépassé **officiellement** le seuil des mille habitants.

En un peu plus de dix ans notre population aura crû de pratiquement 300 personnes soit une augmentation de 40 % par rapport au recensement de l'époque.

Je tiens à remercier toutes ces personnes qui ont choisi Neffies, qui pour y passer une retraite méritée ou encore y profiter en famille de la nature et de la tranquillité d'un village languedocien, loin des tracasseries urbaines, ou bien radicalement s'y installer pour découvrir un nouveau pays et profiter du chaud soleil méditerranéen à mi chemin de la mer et des hauts cantons riches d'histoire et de patrimoine.

L'autre particularité de ses vœux est qu'ils sont les derniers de notre mandat municipal.

En effet en mars prochain se dérouleront des élections pour choisir une nouvelle équipe et le fait que nous soyons désormais plus de mille modifie quelque peu les règles de scrutin.

Tout d'abord la parité homme / femme devra être respectée sur les listes, ensuite sur le même bulletin figureront deux listes de noms, une pour le conseil municipal composée de quinze noms, l'autre pour les conseillers à la communauté de communes de quatre personnes. Dernier point à ce sujet et non des moindres avec un mode de scrutin à la proportionnelle, il sera désormais impossible de panacher, vous devrez voter liste entière pour ne pas que votre bulletin soit nul.

2013 pour Neffies aura été celle de l'achèvement des travaux du forage, la mise en service sera effectuée début janvier, ce qui garantit et sécurise l'approvisionnement en eau potable de notre commune.

Toujours dans les réalisations, création du city parc qui rencontre un franc succès auprès des plus jeunes, réfection de la rue du Prince, aménagement de la partie haute du cimetière.

Dans un registre moins positif mais tout aussi nécessaire, la mise en place de caméras, qui sécurisent la mairie, la salle des fêtes et le parking de l'école qui étaient le théâtre d'incivilités récurrentes.

Prévue au budget 2013 la fin des travaux de l'aménagement de la route de Fontès clôturera en ce début d'année un mandat fait d'implication permanente d'une équipe que je remercie chaleureusement.

Une implication, une volonté, un attachement à notre village, une envie de bien faire, c'est pour tout cela que je conduirai à nouveau une liste remaniée forcément, mais composée de femmes et d'hommes désireux de faire évoluer plus encore Neffies, et d'y favoriser la qualité de vie.

Les vœux du Maire (suite)



Parce que la vie d'une commune ne se résume pas à des travaux, je tiens à saluer celles et ceux qui ont participé activement à l'animation communale.

Les associations, le comité des fêtes *la Neffiesta*, mais aussi la boule de neige, le foyer rural, les parents d'élèves *les Ecoreuils* dont je tiens à saluer outre leurs animations, la participation à la mise en place des futurs rythmes scolaires, les anciens aussi ne sont pas en reste et prouvent régulièrement que le sens de la fête et de la convivialité se conjuguent à tout âge.

Merci à toutes ses associations et aux personnes qui ont répondu présents pour l'organisation du Téléthon et des Restos du Cœur.

Mes derniers remerciements iront à l'ensemble du personnel communal qui nous a appuyés durant toutes ces années et qui mérite respect et considération.

Avant de déguster les royaumes de notre boulanger, je souhaite que 2014 soit pour vous synonyme de réussite et vous adresse au nom de l'ensemble du conseil municipal tous nos vœux de bonheur et santé pour vous et vos proches.

Jean-Marie Guilhaumon

Parfois *Font crebada* (source crevée, perdue) coulait occasionnellement ; elle témoignait de la présence d'une eau souterraine qui rarement affleurerait. Elle était un vrai contraste sur des terres calcaires, plutôt arides où seul le chêne kermès semble apte à survivre à la sécheresse...

Après l'arrêté préfectoral concernant la DUP, la recherche en eau s'est déroulée en plein été 2011 (photos sur le site) puis suivirent d'autres travaux les années suivantes...

N'oublions pas qu'il y a à peine 50 ans, les coupures d'eau en été étaient journalières.



En amont du ruisseau de la Baume, chaque époque s'est souciée avec la technologie dont elle disposait, de l'**approvisionnement en eau potable**. Nombreux furent les hommes et les femmes qui par leur volonté, les décisions prises mais aussi par la surveillance du niveau des bassins à avoir veillé sur elle.

Admirable la constance à travers le temps de cette histoire humaine.

Le 10 janvier 2014 dans un message à l'ARS la commune officialisait la mise en service de la source du *Falguéras*... et tournait une nouvelle page de cette histoire.

LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS



L'association des Seniors des "Neuf-Fiefs" vous invite à participer, à son après-midi festif.

Nous vous proposons de venir déguster le "Royaume" et la "Galette des Rois" tout en assistant au spectacle de " Régis Delacave "



Venez nombreux, tout le monde est convié

SAMEDI 25 JANVIER 2014 à 15 HEURES

Les inscriptions à ce spectacle se feront au foyer du 3ème âge de Neffiès les **mercredi 15 et jeudi 16 janvier de 17 à 19 H.**

Clôture des inscriptions le samedi 18 janvier 2014 afin de nous permettre de bien organiser cette manifestation.

Le prix du spectacle est fixé à 10 € par adhérent

Les non-adhérents sont les bienvenus moyennant une participation de 13 €

Faites le savoir ! Venez nombreux !

Le Royaume et la Galette sont offerts par l' Association.

Contacts : 04 67 24 82 88 ou 06 81 35 63 31 ou 04 67 24 75 69

Le Secrétaire, Régis BOYER

Téléphones portables

Cartouches d'imprimantes jet d'encre

Radiographies argentiques

UN GESTE

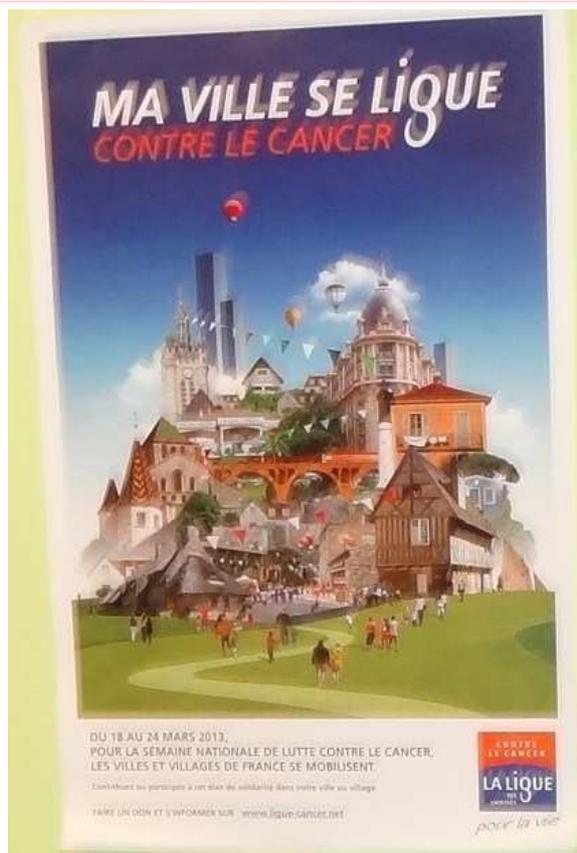
- **économique** qui apporte des ressources qui participent au financement de la recherche dans la lutte contre le cancer et l'aide aux malades ;
- **solidaire** car il crée des emplois pour des personnes handicapées qui assurent le recyclage ;
- **écologique** car il évite le gaspillage en extrayant de chaque produit les éléments valorisables et qui protège l'environnement par la destruction des déchets (selon des procédés conformes aux exigences en vigueur)

VIDEZ vos placards pour faire un DON à la Ligue contre le cancer

sans déboursier un centime ! Merci !

tel 04 67 61 31 31 ou mobiligue34@gmail.com

Des boîtes de récupération sont à disposition en Mairie pour les téléphones portables et les cartouches d'encre, les radiographies étant à déposer dans les laboratoires et de nombreuses pharmacies.



La population sera invitée le 15 mars à 17 h pour fêter en toute amitié le 100ème anniversaire de M Moralès.

Nouvelles règles électorales

Les prochaines élections municipales auront lieu au mois de mars 2014. Le premier tour se déroulera le dimanche 23 et si besoin, le second tour une semaine après, le dimanche 30 mars 2014.

En raison de l'augmentation démographique de notre commune qu'illustre le dernier recensement, le nombre retenu par l'Insee dépasse dorénavant les 1 000 habitants.

La loi du 17 mai 2013, qui modifie le code électoral, introduit dans pour notre village le scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec prime majoritaire, pour les communes de 1 000 habitants et plus. Neffiès est donc concerné. La philosophie des prochaines élections porte non plus sur l'élection d'un homme ou d'une femme mais sur l'élection d'une liste entière menée par la tête de liste.

- Dorénavant, la liste devra comporter autant de candidats que de sièges de conseillers municipaux, c'est-à-dire quinze (15) pour Neffiès.
- Elle devra respecter la parité homme/femme et l'alternance des sexes.
- Le bulletin de vote devra faire figurer une seconde liste distincte comportant les candidats à la communauté de communes. Pour Neffiès la liste comprendra quatre noms : trois titulaires et un suppléant.
- La déclaration de candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture est désormais obligatoire. En ce qui concerne les prochaines élections, elle devra se faire, au plus tard, le jeudi 6 mars 2014 à 18 h, pour le premier tour.

Ainsi, les électeurs ne pourront plus panacher, raturer. Ils devront voter pour la liste entière.

Toute rature, tout panachage, toute marque sur le bulletin de vote l'invalidera et il sera décompté dans les bulletins nuls.

Seuls les bulletins comportant la liste entière seront décomptés comme suffrage exprimé.

Au premier tour, la liste qui arrache la majorité absolue des suffrages exprimés l'emporte. A l'issue de l'élection, la liste victorieuse se voit attribuer la moitié des sièges du conseil municipal, c'est-à-dire huit (8). Les autres sièges (7) sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Etat Civil

Décès et transcriptions de décès en 2013

07/01 : Me Brunet Louissette Josette Zélie veuve Szalkowski
06/03 : M Capdevila Mur Edouardi Gonzales
12/03 : M Villanueva François
25/03 : Me Molinari Sérafina née Mirandola
10/06 : Me Foissac Lucette Elise Alice
11/06 : Me Frédéric Jeanne Marie Henriette
07/07 : M Loth Marc Louis
13/10 : M Ravanel Jean-Jérôme Frédérique
19/11 : M Cerise Eric Jean Julien

Actes de mariage en 2013

6 juillet : Flosseau Véronique Noëlle / Da Silva Campos Firmino
27 juillet : Meyer Georges Achille Raymond / Linquier Didier Denis Antoine
3 août : Petitpas Florence Jacqueline / Duan Huu Jean-François Dong
21 septembre : Aznar Céline Acracia / Ladic Julien Guillaume

Naissances en 2013

11 janvier : Descouens Raphaël Michel Richard
14 janvier : Bérenguer Hauer Raphaël Alfred Juan
3 avril : Lapan Adrien
15 avril : Périgois Max Jean-Jacques
28 avril : Hanifi Teyla Monique Jocelyne
29 avril : Moreau Calas Jérémie Armand Michel
16 juin : Astruc Robin Gilles
20 juillet : Fournier Alban Emile Titouan
6 septembre : Evrard Isaline Marta
26 septembre : Rojas Urrego Louna Luna Jeanne
13 décembre : Hoffmann Hugo Gabriel Nicolas

Ce système permet de donner à la liste gagnante une large majorité au conseil municipal. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Les modalités de l'élection du maire restent inchangées. Les adjoints seront élus par le conseil municipal comme le maire, pas au scrutin de liste.

La carte d'identité sera obligatoire pour pouvoir voter.

Pour que votre bulletin compte, il doit comporter la liste entière sans qu'aucun nom ne soit barré.